

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, dûment convoqués par mail du 17 septembre 2025, se sont réunis salle du Conseil à Beaumont-du-Périgord sous la présidence de Monsieur Jean-François PIBOYEU, Maire de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD.

Présents : Mesdames, Messieurs : PIBOYEU Jean-François, BAGES Eléonore, LIGNAC Michel, GENDREAU Marielle, LANDAT Sébastien, VITRAC Sabrina, WAN-KERKHOVE Sylvain, LANDAT Jean-Gilles, ORTEGA Anthony, MARIN Cécile, ROLAND Virginie, MERCIER Vincent, FIORE Ingrid, LEJEUNE Jacqueline, CHOUIPE Laëtitia, DELPIT Paul, BOIREAU Maud, GRAVES Ghislaine, FLAYAC Bertrand, BIDOU Colette

Absents excusés : Madame, Monsieur : MICOINE Jean-Paul, ALIA Marie, MORON Pascal

Secrétaire de séance, M. PIBOYEU propose Mme Cécile MARIN, qui accepte, et demande l'autorisation pour la présence de Mme Pauline CORDEAU, secrétaire administrative.

APPROBATION DU PV DE RÉUNION DU 19 JUIN 2025 :

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Rentrée scolaire – 2025/2026

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marielle GENDREAU, Maire déléguée aux affaires scolaires ; elle indique que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions, sans difficulté particulière. Les équipes d'ATSEM et d'AESH sont au complet, permettant un bon fonctionnement des classes. L'organisation pédagogique et les effectifs sont stables. Actuellement, on compte 23 élèves dans l'école de Sainte-Sabine et 89 élèves à Beaumont.

Elle indique la prise de fonction de la nouvelle Principale au collège, Mme PINHEIRO

2) Aide installation médecin

Le Maire rappelle qu'un nouveau médecin généraliste, le Docteur Romain DELVAUX, s'installera dans les locaux situés au 6 rue du Lavoir à Beaumontois en Périgord, à partir du 1er novembre 2025.

Il indique que des travaux de rénovation du local ont été réalisés en interne par les agents techniques.

Le Maire suggère que la commune prenne en charge, à compter de l'installation du médecin généraliste, le remboursement du loyer du cabinet médical à Dr DELVAUX, d'un montant mensuel de 600 €, ainsi que des frais de télésécrétariat, qui s'élèvent à 300 € par mois. Cette prise en charge serait effective pendant une période d'un an, jusqu'au 31 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge les frais de fonctionnement énumérés ci-dessus ;
- Décide que cette prise en charge débutera à compter de l'installation du médecin pour une durée d'un an ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention ;

3) Participation complémentaire santé / prévoyance

Le Conseil étudie la proposition d'une participation financière de la commune, à hauteur de 25 €, pour les agents qui opteront pour la mutuelle santé de la convention collective du CDG 24.

La mesure sera présentée au CST (Comité Social Territorial) du centre de gestion avant validation définitive.

4) Éclairage stade foot

Le Football Club du Pays Beaumontois (FCPB) ayant validé son accession en Division 2, il souhaiterait disposer d'un éclairage homologué pour organiser des rencontres sportives en nocturne.

- Montant estimatif des travaux : 110 000 €
- Une demande de subvention à hauteur de 20 000 € sera déposée auprès du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur).
- Une aide du SDE d'un montant de 20 000 € nous a déjà été attribuée
- Reste à charge de la commune : 51 960 €

Le Conseil Municipal, après discussion, donne son accord avec 1 abstention et 18 voix pour, pour soutenir et accompagner cette demande.

5) Vente du terrain Bd Lucas de Thaney

M. le Maire informe le Conseil que Mme GOULD et M. THORNTON seraient intéressés par l'acquisition des parcelles n° AB 42 et AB 463 sises « Boulevard Lucas de Thaney – Beaumont-du-Périgord ». Ce sont des parcelles constructibles d'une superficie totale de 1 544 m².

M. le Maire propose de vendre cette parcelle à 8 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la vente des parcelles n° AB 42 et AB 463 à Mme GOULD et M. THORNTON ;
- Fixe le prix du terrain à 8 500 € ;
- Décide que tous les frais engendrés seront à la charge de l'acquéreur ;

Autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

6) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil que malgré les relances, les poursuites qu'il peut faire, le comptable public n'a pu recouvrir certaines créances et demande l'admission en non-valeur de certains titres. Le montant s'élève à 711,23 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide cette proposition,
- autorise à passer cette somme en non-valeur à l'article 6541.

7) Aliénation chemin ruraux

Le Conseil Municipal examine plusieurs situations concernant des chemins ruraux situés sur le territoire de Beaumontois-en-Périgord, principalement sur les secteurs de Sainte-Sabine-Born et Born-des-Champs.

Pour chacun de ces chemins, il est constaté qu'ils :

- ne sont plus affectés à l'usage du public,
- ne présentent plus d'intérêt pour la circulation,
- et constituent désormais une charge d'entretien pour la collectivité.

Dans ce contexte, l'aliénation, prioritairement au bénéfice des riverains, apparaît comme la solution la plus adaptée.

Conformément à l'article L161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique préalable doit être mise en œuvre avant toute cession de ces biens relevant du domaine privé communal.

Chemins concernés :

Les délibérations portent successivement sur les chemins ruraux suivants :

- Chauffour Est – Sainte-Sabine-Born
- Biurette – Sainte-Sabine-Born
- Le Grand Champ – Sainte-Sabine-Born
- Les Croses – Born-des-Champs
- Les Jouandis Ouest – Born-des-Champs
- Pin Can – Sainte-Sabine-Born

Pour chacun de ces cheminements, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les décisions suivantes :

1. Engager l'enquête publique préalable à leur aliénation, conformément au Code rural et au Code des relations entre le public et l'administration.
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de chaque dossier.
3. Tous les frais de notaires sont à la charge des acquéreurs

8) Échange chemin le Grand Mayne

Le Conseil Municipal examine également une demande formulée par Messieurs Pierre et Louis Veyssi concernant un échange d'une portion du chemin rural situé au lieu-dit "Grand Mayne – Beaumont".

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2022-17 du 17 février 2022 a modifié l'article L161-10-2 du Code rural, permettant désormais d'échanger une parcelle supportant un chemin rural dans des conditions encadrées, sous réserve :

- de garantir la continuité du chemin,
- de maintenir la largeur et la qualité environnementale du nouvel itinéraire,
- et de mettre en place une procédure d'information du public avec mise à disposition des plans et d'un registre pendant un mois.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe,
- autorise le Maire à engager la procédure,
- et habilite le Maire à signer tous les documents nécessaires.

9) Passage piéton Nojals

Les riverains du bourg de Nojals ont sollicité la commune pour le traçage d'un passage piéton destiné à sécuriser la descente des enfants du bus scolaire.

Le Maire en informe le Conseil ; une étude de faisabilité sera menée.

10) Boîte à Livres – Beaumont

La boîte à livres actuellement installée en mairie n'est plus accessible en soirée ni les week-ends. Il est proposé de la déplacer sous les arcades, devant la Maison de Pays, afin d'en faciliter l'accès au public.

Le Conseil se prononcera après étude logistique et en accord avec les propriétaires de la boîte.

11) Arrêt minute Bourg Beaumont

Certains commerçants ont demandé de réduire la durée des places « arrêt-minute » de 30 minutes à 15 minutes afin de favoriser le turn-over.

Le Conseil estime que cette mesure n'apporterait pas de solution réellement efficace et préfère renforcer le contrôle des stationnements par la gendarmerie.

12) Projets en cours

Vidéoprotection

Le Maire annonce que l'entreprise a débuté l'installation des caméras.

Subventions obtenues :

- FIPD : 15 000 €
- DETR : 33 713,36 €

Seules quatre personnes sont autorisées à avoir accès à ces vidéos.

Le Conseil prend acte de l'avancée du projet.

Traverse de Sainte-Sabine

Les travaux sont terminés.

Toutefois, les plantations ont été fortement endommagées par la sécheresse estivale ; un retour de l'entreprise Girardeau est demandé.

Par ailleurs, M. Huguet, propriétaire d'une table d'hôtes, a déclaré un sinistre relatif à l'apparition de fissures sur son bâtiment.

Place Polony

Le projet d'aménagement se poursuit.

L'éclairage sera assuré par le SDE 24, comprenant spots et éclairages encastrés.

Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois, livraison estimée fin mars.

Boulevard Lucas de Thaney

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'ATD 24 est validée à l'unanimité.

Maîtres d'œuvre retenus : ING&MO et COQ LEFRANCQ.

Périmètre : de la porte de Luziers jusqu'à la place Polony.

Projet d'espace partagé (piétons/véhicules) avec vitesse limitée à 20 km/h et préservation des platanes existants

Début de chantier prévu : septembre 2026.

Avenue de Rhinau

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention départementale de 100 000 € initialement envisagée ne sera pas accordée.

Des esquisses de restructuration ont été présentées par Jacques SEGUI mais le projet est momentanément suspendu.

Rue du Barry

M. le Maire rappelle le constat de dégradation préoccupante sur plusieurs bâtiments pouvant présenter un risque d'effondrement.

La DDT a été sollicitée pour engager une procédure de mise en péril.

Une estimation des domaines a été faite pour les 3 bâtiments menaçants : 30 000 €.

Les différents propriétaires seront reçus par le Maire.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Tennis / Padel

Le projet de construction d'équipements couverts a débuté le 8 septembre dernier.

Fin des travaux prévue début 2026.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Médiathèque

- Permis de construire déposé en août au service urbanisme
- Passage en commission DRAC : mai 2026
- Subvention prévue : 50 %

Un emprunt sera probablement nécessaire pour compléter le financement.

Le Maire souligne l'importance de ce projet pour renforcer l'accès à la culture en milieu rural.

13) Rapport SPANC

Les rapports relatifs à l'assainissement collectif et non collectif sont présentés au Conseil.

L'assainissement non collectif est conforme à 89 %.

La construction de la nouvelle station d'épuration de Beaumont commencera en octobre et durera un an.

Des travaux de rechemisage sont également prévus : route de Guillaumy, rue des Dames de la Foy, rue Foussal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.